



KOLAIR974

*Membre de l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs – UFCNA
Membre de Halte Hélico*

COMMUNIQUE DE PRESSE

RECONNAISSANCE PAR L'ETAT DES NUISANCES DES HELICOPTERES A LA REUNION

<p>RAPPORT DE L'ACNUSA PROPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIVES POUR LA REDUCTION DES NUISANCES SONORES DES HELICOPTERES A LA REUNION</p>

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA), autorité administrative indépendante chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire dont les membres sont désignés par le Président de la République, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, ou nommés en Conseil des ministres (<https://www.acnusa.fr/presentation-de-lautorite-115>), vient de publier ses propositions réglementaires et législatives afin de réduire les nuisances sonores des hélicoptères, en particulier à la Réunion, consultable sur le lien suivant : <https://www.acnusa.fr/lacnusa-souligne-les-leviers-de-reduction-des-nuisances-generees-par-les-helicopteres-433>

Bien qu'encore incomplet au regard de la situation dans notre île, ce rapport met en évidence les points suivants :

- 1/ il reconnaît **OFFICIELLEMENT** que le fort et récent développement des activités touristiques aériennes n'est plus compatible avec le maintien de la qualité de vie des réunionnais qui sont maintenant fortement mobilisés contre ce type d'activité,
- 2/ il reconnaît que le niveau des nuisances sonores des hélicoptères à la Réunion est devenu préoccupant **à l'échelle de toute l'île** et qu'une restriction de l'usage de l'hélicoptère s'impose,
- 3/ il met en avant la démission totale des élus locaux face à ce problème,
- 4/ il indique que le statu quo n'est donc plus possible et que les services de l'Etat, notamment par la voix du Préfet, doivent donc apporter une réponse forte, **en concertation avec les réunionnais**, pour réduire voire éliminer l'impact de ces activités.



KOLAIR974

Membre de l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs – UFCNA

Membre de Halte Hélico

Les principales propositions de l'ACNUSA sont les suivantes :

i) d'une manière générale :

- 1/ que la DGAC – DSAC OI promeuve une action de sensibilisation des exploitants aux techniques de pilotage de moindre bruit,
- 2/ que le Préfet avec les services locaux de navigation aérienne définissent les protections environnementales associées à chaque procédure opérationnelle optimisée en approche et au départ des zones densément peuplées et zones sensibles,
- 3/ que le Préfet et la DGAC – DSAC OI anticipent les besoins d'hélistations exploitées de manière professionnelle pour éviter que la multiplication des hélisurfaces perturbe gravement les écosystèmes territoriaux,

ii) sur la surveillance des exploitants

- 4/ transmission automatique à une autorité locale des données radar concernant les mouvements d'hélicoptères sur et au-dessus du territoire,
- 5/ mise en place par une autorité locale d'un système de visualisation des trajectoires et de mesure du bruit des hélicoptères,
- 6/ que le Préfet et la DGAC – DSAC OI imposent un certain niveau de performance environnementale aux hélicoptères autorisés à opérer.

iii) plus particulièrement pour la Réunion :

- 7/ que le Préfet et le Procureur de la République sensibilisent les touristes aux risques inhérents au transport illicite de personnes par hélicoptères,
- 8/ que le Préfet arrête une feuille de route visant à une régulation équilibrée des activités héliportées et en assurer le suivi,
- 9/ que le Directeur du Parc National de la Réunion renforce la réglementation de survol du Parc, communique sur les nouvelles dispositions et assure le respect des restrictions d'exploitation.

Tous ces points, avec de nombreux autres, sont portés depuis longtemps par notre association mais nous regrettons que les réponses des services de l'Etat soient pour l'instant inexistantes :

- Bras de la Plaine : les hélisurfaces y ont poussé comme des champignons dégradant la qualité de vie des résidents de l'Entre-Deux notamment mais nos demandes de fermeture sont restées lettre morte !



KOLAIR974

*Membre de l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs – UFCNA
Membre de Halte Hélico*

- Nos demandes de suivi des hélicoptères avec traçabilité des trajectoires n'ont jamais été prises en compte,
- La concertation entre riverains et opérateurs sous l'égide de la sous-préfecture de Saint-Paul est à l'arrêt depuis le 13 novembre 2021, aucune concertation dans le sud,
- Des trajectoires à respecter ont été définies en réunion en sous-préfecture pour une partie de la région ouest (l'Ermitage et la Saline les bains) mais n'ont jamais été respectées par les différents opérateurs (hélicoptères et ULM) malgré nos nombreuses alertes aux autorités, appuyées par des photos et constat d'huissier,
- Aucune charte ni projet de réglementation locale n'a été établi malgré les promesses écrites du Préfet Jacques BILLANT,
- Le projet de nouvelle réglementation des survols du Parc National de la Réunion est largement insuffisant et bien en-deça du niveau de protection des parcs nationaux métropolitains, faisant de la Réunion le moins-disant pour la protection de sa biodiversité et de ses espaces naturels remarquables !
- Enfin, il est regrettable que l'aviation légère et les ULM n'aient pas fait partie de l'étude alors qu'ils produisent une part importante des nuisances subies par la population. Il est donc nécessaire d'impliquer les clubs aéronautiques et la fédération d'ULM dans les discussions à venir afin d'empêcher le survol des zones habitées par ces aéronefs dangereux et vulnérables, une réalité douloureusement rappelée par les deux derniers accidents intervenus ces 6 derniers mois qui ont coûté la vie à 3 personnes et en ont blessé une gravement.

A l'heure où la crise énergétique nous impose la sobriété dans notre consommation :

Nous demandons au nouveau Préfet et aux élus locaux de se saisir enfin sérieusement du problème afin de rendre leur qualité de vie aux réunionnaises et réunionnais et de mettre un terme à ce tourisme néfaste et polluant qui détruit la Réunion !

**Association de Défense des Résidents du Département de la Réunion
KOLAIR974**

<https://kolair974.re>

www.facebook.com/groups/kolair974/

Signez la pétition : <https://www.change.org/StopNuisancesAériennesRéunion>

*Membre de l'Union Française Contre les Nuisances de Aéronefs - UFCNA
Membre de Halte Hélico*

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RESIDENTS DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
N° W9R4008653 – SIRET 909 598 195
28 rue des Boutons d'Or – Fleurimont – 97 460 Saint-Paul - Kolair974@gmail.com



KOLAIR974

Membre de l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs – UFCNA
Membre de Halte Hélico